

# 40<sup>e</sup> NATIONALE D'ÉLEVAGE



## CLUB DES EPAGNEULS DE PICARDIE ET PONT-AUDEMER

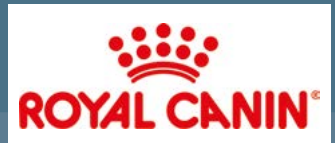
Affilié à la Société Centrale Canine en partenariat  
avec l'Association Canine Territoriale Nord de la Picardie



# AMIENS

## 29 avril 2023 à 8h30

Mégacité – Parc des Expositions et des Congrès  
Avenue de l'Hippodrome – 80000 AMIENS



Restauration rapide sur place



**CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : LE 15 AVRIL 2023**

### JURY PRESENTI

Marie - Laurence HARDY - BEAUCHOT EPI et EPA Mâles, Roger ROULLEAU EPI et EPA Femelles  
Laurence GUILBERT - JULIEN EP BL P Mâles, Véronique CALAIS - ANDRIANSEN EP BL P Femelles

### UN CADEAU A CHAQUE EXPOSANT

COUPES AUX CACS, RCACS ET AUX MEILLEURS JEUNES

COUPES AU MEILLEUR DE CHAQUE RACE - COUPES AUX MEILLEURS LOTS D'ÉLEVAGE & DESCENDANCE

TROPHÉE AU MEILLEUR CHIEN DE L'EXPO.

#### MODALITES DE JUGEMENT :

Après avoir pris connaissance des recommandations du Club, chacun des juges examine séparément les chiens qui lui sont attribués.

Pour les classes à CACS, il détermine le classement des 4 premiers des classes ouverte et travail.

Pour l'attribution des CACS : chacun des juges de race désignera son classement

Les 2 juges des bleus établissent ensemble le meilleur de race.

Les 2 juges des Picards/Pontos établissent ensemble les meilleurs de race.

Le collège des juges détermine ensuite le meilleur chien de l'exposition.

(Ces modalités pourront être aménagées, suivant le nombre des participants).

#### RESPONSABILITE :

Le Club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants sont seuls responsables, dans les limites de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par les chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, Le Club ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du Règlement mis en place par le Club

#### Réservation de cage :

Chaque année, nous mettons à disposition des cages dont la moitié reste inutilisée. Nous vous demandons dorénavant de réserver vos cages, ceci pour éviter des locations, transports et montages/démontages inutiles et coûteux. Merci de votre compréhension.

#### ATTRIBUTION DES CACS et RCACS :

Décision du Comité en date du 16/12/17 :

**Pour l'attribution du CACS et de la RCACS, les prétendants au titre devront satisfaire aux exigences sanitaires du Club, à savoir : Obtention du qualificatif A, B ou C lors du dépistage de la dysplasie de la hanche.**

Pour les chiens non radiographiés, le résultat de la dysplasie devra être enregistré dans un délai de 3 mois à compter de la date de cette Nationale d'Élevage.

Si le chien nommé ne peut prétendre au CACS, c'est la réserve qui le substituera. Si la réserve ne peut prétendre à cette récompense, il n'aura pas de CACS ou de RCACS.

#### Règlement de l'Exposition Nationale d'Élevage :

Le Club des Epagneuls de Picardie & Pont-Audemer organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée au respect des prescriptions.

**Engagements internet : <https://cedia.fr> - Paiement sécurisé.**

